

guerre: plusieurs ministères retardent à déclarer superflus un grand nombre d'articles; entre-temps, nous achetons du mobilier neuf à même les recettes courantes ou le fonds du revenu consolidé et, lorsque les excédents seront cédés à la Corporation des biens de guerre, elle les vendra au public à des prix d'occasion. Le Gouvernement, en vue de pratiquer l'économie qui s'impose, devrait faire un relevé de tous les articles mis à la disposition des ministères temporaires fusionnés par un régime économique du temps de guerre. Si nous faisons l'inventaire de notre avoir, nos meubles devraient nous suffire pendant dix ou quinze ans. Le ministre sait que les ministères tendent à conserver leur mobilier et autres articles superflus jusqu'à ce qu'on exerce une certaine pression. C'est la vieille rengaine; le Gouvernement ne se rend pas compte que les hostilités ont cessé et que les circonstances ont changé. Il faudrait abolir ces ministères et affecter leurs approvisionnements aux organismes civils du Gouvernement. Je ne veux pas m'en prendre inutilement au ministre, car il ne sait pas à quoi s'en tenir sur l'à-propos de toute l'affaire, et j'en sais encore moins que lui.

L'étude de ces crédits révèle que le ministre peut dire à son ministère et à tous ces organismes-champignons du temps de guerre,—essentiels cependant,—qu'en somme on n'en a plus besoin. S'il ne fait rien, l'opposition fondera encore une fois sur lui, et je l'engage à invoquer cet argument afin de réaliser des économies. Il peut se servir de l'opposition à cet égard, car c'est l'un des rôles que nous sommes appelés à jouer.

L'hon. M. FOURNIER: En prenant 40 millions sur un total de \$3,500,000,000, je ne vois guère quelles économies mon ministère pourrait réaliser, car mon ministère à l'œil aux détails. Le ministère des Travaux publics agit à titre d'acheteur pour le compte des autres services fédéraux; lorsque la Corporation des biens de guerre possède certains articles dont nous avons besoin, nous les lui achetons. Sinon, nous les achetons ailleurs. Si l'on se propose de mener une enquête, je ne crois pas que le ministère des Travaux publics s'en chargera, et je ne vois pas comment je pourrais intervenir auprès de tous ces services fédéraux. Si quelqu'un demande un pupitre et une chaise pour un nouveau bureau, notre enquêteur examine la requête; celle-ci est vérifiée par le directeur de l'économie qui s'assure que l'achat de ces meubles s'impose, car on ne peut laisser un nouvel employé travailler debout. Une fois établi le bien-fondé de la requête, j'y donne suite.

[M. Graydon.]

M. GRAYDON: Il n'y a pas beaucoup d'employés de votre ministère qui travaillent debout.

L'hon. M. FOURNIER: Peut-être. Nous devons trouver un pupitre et une chaise. Au cours des deux dernières années, le personnel du ministère de la Santé nationale et du bien-être social a doublé ou triplé. Le travail du ministère des Affaires des anciens combattants a également augmenté. Lorsque ces ministères me demandent des meubles, je m'adresse d'abord à la Corporation des biens de guerre, puis aux commerçants de meubles. Nous les achetons tous par contrat ou après avoir demandé des soumissions à des marchands de meubles réputés. Nous ne pouvons pas toujours nous procurer ce que nous voulons. Je ne crois pas qu'il soit possible de réaliser d'importantes économies sous ce poste. Toutes les demandes que nous recevons des ministères doivent d'abord être approuvées par le fonctionnaire compétent; un rapport est ensuite transmis au directeur des économies, qui a été expressément nommé en vue de vérifier ces réquisitions. Elles sont ensuite renvoyées à notre ministère et, une fois que nous les avons approuvées, nous les transmettons au Conseil du trésor. Je ne vois pas comment je pourrais changer cette façon de procéder; c'est la méthode régulière.

M. GRAYDON: Nous ne voulons pas blâmer le ministre, mais plutôt lui faire connaître l'attitude du comité à cet égard. S'il fait part des observations qu'il a entendues aujourd'hui aux intéressés et leur signale que si ces dépenses continuent, elles soulèveront de fortes critiques à la prochaine session, je suis d'avis que nous aurons accompli un travail utile.

M. BOUCHER: J'invite le ministre à accepter de bonne part, mais avec beaucoup de gros bon sens, le conseil suivant. Advenant le besoin de meubles dans un ministère et un excédent dans un autre service que l'on se prépare à supprimer, il lui suffirait d'effectuer le transfert pour réaliser des économies dans ces cas.

M. DIEFENBAKER: Les renseignements fournis jusqu'ici n'ont rien donné. Le ministre des Travaux publics se trouve dans la malheureuse situation d'avoir à exécuter les réquisitions des autres ministères. Il avoue lui-même ne pas savoir si elles sont justifiées. Il n'est pas au courant des circonstances et il ignore les achats effectués de la Corporation des biens de guerre. Il ne possède pas les détails et il ne faut pas l'en blâmer puisqu'il représente un ministère dont les autres se servent pour se tirer de leurs mauvais pas. Afin de signaler la chose au public, de parer à la